

UE Bonus – Stage facultatif

1- Préalable

Dans le cadre des UE bonus mises en place par le Collège Sciences de l'Homme, une UE « stage facultatif » est proposée à l'ensemble des étudiants de Licences et Masters, et permet l'acquisition de 3 ECTS au titre d'un supplément au diplôme.

Tout étudiant désireux de réaliser un ou plusieurs stage(s) facultatif(s) durant son année d'études devra **obligatoirement** passer par cette UE bonus.

Pour rappel, le stage facultatif n'est soumis à aucune règle spécifique en matière de volume horaire ou de nombre de stages.

2 – Procédure

Inscription à l'UE

L'étudiant devra prendre contact auprès de son responsable d'année d'études, afin de fixer les éventuels objectifs et missions du stage.

Convention(s) de stage(s)

- 1- L'étudiant doit télécharger sa convention de stage dans son ENT en suivant la même procédure qu'une convention de stage obligatoire.
- 2- L'étudiant devra déposer au **bureau des stages** auprès de **Nathalie GOTTRANT CHAREF** sa convention signée par l'ensemble des parties en 3 exemplaires.

Attention ! Dans le cas où l'étudiant souhaite faire un stage facultatif durant l'été, il est impératif que la convention soit déposée avant le 1er avril de l'année en cours pour qu'il puisse bénéficier des 3ECTS en supplément au diplôme.

Evaluation

Il sera demandé à l'étudiant de remettre un rapport écrit de quelques pages (consignes et plan donné par le responsable pédagogique), pour lequel il lui sera attribué un VAL ou NONVAL.

A l'issue de l'évaluation de ce rapport, le responsable pédagogique fera remonter le résultat auprès de la scolarité, qui se chargera d'inscrire définitivement l'étudiant sur l'UE, et que les ECTS remontent sur le supplément au diplôme.